



Mener la lutte pour défendre la voie pro !

COMMUNIQUÉ

Au lycée Bernard-Palissy à Saintes, ce jeudi 4 mai, dans une opération de communication, savamment orchestrée, Macron a annoncé sa réforme des lycées professionnels. Malgré une interdiction de manifestation et la présence d'un dispositif policier disproportionné, 500 manifestant-es et leurs « dispositifs sonores portatifs » ont perturbé son déplacement.

Au prétexte que 13% des élèves sont décrocheur-euses en lycée professionnel (30% de taux de rupture pour l'apprentissage) et que l'insertion professionnelle y serait insuffisante, le président mène une charge injuste contre la voie professionnelle sous statut scolaire. Ignorant la mobilisation unitaire historique des personnels cet automne, le Président maintient les attaques, avec une mise en œuvre dont le calendrier reste flou.

Le cœur de la réforme repose sur une posture idéologique : l'entreprise forme et insère mieux. Au final, il s'agit surtout de mettre le lycée professionnel au service du patronat. Effectivement, à partir de 2024, les cartes des formations devront être établies en fonction des besoins locaux en main-d'œuvre des entreprises, des formations prétendument non-insérantes seront donc fermées. Les formations tertiaires semblent une fois encore particulièrement visées, après la Gestion Administration, le Président annonce maintenant s'attaquer aux Métiers de l'Accueil. La gratification des PFMP, dont les montants modiques varieront, entre 1,4 euro et 2,8 euros de l'heure, ne sera pas financée par les entreprises mais par de l'argent public. Dès 2024, l'année de terminale sera réorganisée : examen en mars et allongement de 50% des PFMP pour les élèves qui suivront le module « insertion professionnelle ». Pour améliorer l'orientation, pas de moyens pour un service public de l'orientation, mais une demi-journée « découverte des métiers » de la 5^{ème} à la 3^{ème} dans laquelle les entreprises auront une large place.

Déjà concernés par les remplacements de courte durée, les PLP se voient affublés d'une version spécifique du pacte. Ces missions complémentaires sont essentiellement basées sur le lien entre lycées et entreprises comme l'illustre la mise en place d'un « bureau des entreprises ». Le président Macon a aussi annoncé que la prise en charge de la « mixité » des publics serait incluse dans ces missions complémentaires. La volonté de développer l'apprentissage ne connaît pas de limite. À terme le statut des PLP est dans le viseur.

Beaucoup de zones d'ombre persistent et la faisabilité de cette réforme risque de se fracasser sur le mur des réalités scolaires, pédagogiques et économiques. Les établissements sont beaucoup renvoyés à leur autonomie et mis en concurrence.

Alors que les enjeux écologiques et les besoins sociaux exigent une élévation du niveau de qualification des 650 000 jeunes scolarisé-es en lycée professionnel, la réforme Macron a pour seule boussole l'employabilité immédiate au détriment des poursuites d'études et de l'émancipation des jeunes. **Face à ce projet rétrograde, néfaste pour les élèves et les personnels, la CGT Educ'action dans une démarche interprofessionnelle et inter-syndicale, s'engagera dans la lutte.**

Montreuil, le 6 mai 2023